



Réseau de recherche interuniversitaire (RRI)

Lignes directrices et formulaire de demande de subvention

Date limite pour les demandes : 11 octobre 2024

[Dates limites](#)

[Contextes et priorités du RRI](#)

[Admissibilité](#)

[Détails sur le financement](#)

[Projets de recherche de longue durée](#)

[Renseignements sur le projet](#)

[Critères d'évaluation](#)

[Envoi de la demande](#)

[Achèvement du projet](#)

Dates limites

- **activation des demandes en ligne : 13 septembre 2024**
- **dépôt des demandes en ligne : 11 octobre 2024 à 16 h 30**
- **communication sur la décision prise : 8 novembre 2024**

Contextes et priorités du RRI

1. Consolidation des forces et des réussites

Le RRI tient à subventionner des projets de recherche qui servent à mettre en évidence des pratiques favorisant l'offre aux apprenants afro-néoécossais, aux apprenants mi'kmaw et aux apprenants en situation de pauvreté ou d'exclusion économique d'activités d'apprentissage et de milieux d'apprentissage positifs, afin qu'ils puissent s'épanouir et progresser. Ce travail concerne les inégalités systémiques qui ont pu déboucher sur des inégalités dans l'accès aux possibilités d'apprentissage, dans la réussite scolaire et dans l'exploitation des avantages qui y sont liés.

Les obstacles se manifestent dans le niveau de participation et de motivation des apprenants vis-à-vis de l'école, dans les notes qu'ils obtiennent, dans leurs résultats aux évaluations standardisées, dans les cours qu'ils choisissent, dans le taux d'achèvement des études secondaires et postsecondaires et dans d'autres indicateurs encore. Les travaux de recherche porteront sur la mise en évidence des forces des apprenants afro-néoécossais, des apprenants mi'kmaw et des apprenants en situation de pauvreté ou d'exclusion économique et sur l'appui qu'il est possible d'apporter au système d'enseignement pour qu'il exploite ces forces en vue de favoriser la réussite et le bien-être des élèves.

Avec cet accent mis sur la recherche, on renforce la capacité qu'ont les éducateurs et les responsables des politiques publiques de prendre des mesures en vue d'améliorer la situation, avec une meilleure compréhension du décalage entre l'enseignement en salle de classe et la vie à l'extérieur de l'école et avec la possibilité de jeter des ponts entre les deux, de façon à ce que l'enseignement tienne bien compte de tout l'éventail des façons d'être, de savoir et d'apprendre des individus et les reconnaisse toutes à leur juste valeur.

2. Soutien aux partenariats de recherche

Le RRI accordera la priorité, dans l'attribution des subventions, aux projets instaurant des liens de partenariat avec les organisations locales et les organisations mi'kmaw/autochtones, les groupes communautaires, les centres régionaux pour l'éducation, le CSAP et les écoles. Il accordera en particulier la priorité aux équipes de recherche en collaboration composées de représentants des facultés d'éducation, des écoles publiques, des écoles des Premières Nations, des enseignants, des élèves et de la collectivité.

3. Exploitation du savoir local dans toute sa diversité

Le RRI accordera la priorité, dans l'attribution des subventions, aux projets mettant fortement l'accent sur la production de connaissances locales et diverses dans le contexte communautaire et notamment aux propositions dans lesquelles se manifeste un lien avec le territoire et qui offrent le potentiel de produire des données pouvant servir à éclairer les pratiques didactiques et pédagogiques dans les écoles de la Nouvelle-Écosse. Le RRI encourage les chercheurs à proposer des projets adoptant un modèle axé sur la collaboration et le mentorat, avec des activités de recherche effectuées par et avec des communautés, des chercheurs et des enseignants afro-néoécossais ou mi'kmaw/autochtones.

4. Effet maximum

Le RRI accordera la priorité, dans l'attribution des subventions, aux projets illustrant clairement l'effet qu'ils auront sur la réussite et le bien-être des élèves, ainsi que les avantages pour le système sur le plan de l'évolution des pratiques, de l'apprentissage des élèves, de leur motivation et de leur bien-être.

5. Mobilisation des connaissances

Le RRI accordera la priorité, dans l'attribution des subventions, aux projets comprenant un plan clair et approprié de mobilisation des connaissances, afin de veiller à ce que leurs conclusions soient communiquées de nombreuses façons différentes et sous une forme accessible aux parties prenantes dans l'éducation, aux écoles publiques, aux écoles des Premières Nations, aux autres chercheurs, aux spécialistes professionnels et aux collectivités locales.

Admissibilité

Les subventions du RRI sont ouvertes aux équipes de recherche qui sont affiliées à un établissement postsecondaire ou à un organisme à but non lucratif du secteur éducatif dont les activités en Nouvelle-Écosse visent à mieux comprendre les stratégies favorables à la réussite et au bien-être des élèves. On accordera la priorité aux équipes de recherche composées de membres de la faculté, de membres du personnel des écoles, d'élèves et de membres de la collectivité qui cherchent à améliorer la situation, en parvenant à une meilleure compréhension du décalage entre l'enseignement en salle de classe et la vie à l'extérieur de l'école et en exploitant la possibilité de jeter des ponts entre les deux, et qui auront des avantages manifestes pour le système, grâce à l'amélioration des pratiques d'enseignement, de l'apprentissage des élèves, de leur motivation et de leur bien-être.

Les projets qui bénéficient déjà à l'heure actuelle d'une subvention du RRI peuvent faire une demande de prolongement du financement d'un projet existant, du moment qu'ils fournissent des preuves que la phase initiale des travaux est achevée.

Détails sur le financement

Il est obligatoire d'utiliser les fonds de la subvention directement pour couvrir le coût du travail de recherche. Il faut que les frais administratifs et les frais généraux soient pris en charge par l'un ou plusieurs des établissements dont proviennent les membres de l'équipe de recherche.

1. Tarifs

- adjoints de recherche : 20,00 dollars de l'heure (au maximum). Pendant l'année universitaire, il est interdit de demander aux adjoints de recherche qui sont des étudiants de faire plus de huit heures de travail par semaine. Quand les adjoints de recherche qui sont des étudiants travaillent à temps plein pendant l'été, ils bénéficient d'une prime de 11,5 p. 100 au lieu des avantages sociaux.
- repas : 40,00 dollars par jour (au maximum)
- hébergement : tarif raisonnable pour l'hébergement d'une personne
- déplacements : 0,5770 dollar par kilomètre pour les déplacements de plus de 20 km et 0,5092 dollar par kilomètre pour les déplacements de moins de 20 km.

2. Versement de la subvention

Une fois que toutes les approbations relatives aux règles d'éthique et autres approbations du centre régional pour l'éducation ou CSAP ont été reçues, l'université ou l'organisme où se situe l'équipe de recherche et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) signent une lettre d'entente. Pour les candidatures retenues, le versement de la subvention se fera en un seul paiement, une fois que le subventionneur aura reçu deux exemplaires signés de la lettre d'entente.

Il est possible que le RRI refuse d'accorder une nouvelle subvention si le travail de recherche ne progresse pas conformément à ce qui était décrit dans la proposition ou s'il ne respecte pas les conditions prévues pour les dépenses. Si l'équipe de recherche souhaite apporter des changements au budget, aux échéances ou à la méthodologie, elle a l'obligation d'obtenir l'approbation par écrit du RRI au moins un mois avant l'adoption de ces changements.

Si certains fonds ne sont pas utilisés, ils doivent être reversés à la directrice ou au directeur du leadership pour le bien-être et la réussite au MEDPE à l'issue de la période couverte par la subvention.

Projets de recherche de longue durée

1. Première année

Les fonds pour la recherche accordés par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse se limitent à une seule année. Le comité directeur du RRI est conscient du fait que certains projets prennent plus d'un an. Lorsque l'auteur de la demande a un projet s'étalant sur plusieurs années, il faut qu'il indique clairement dans la section du calendrier dans son formulaire de demande la stratégie de longue durée pour le travail de recherche. Dans un tel cas, il faut que l'étude soit présentée selon une approche par phases, avec une définition claire des réalisations attendues à l'issue de la première année. Lorsque l'auteur de la demande propose un projet s'étalant sur plusieurs années, nous l'encourageons à chercher à nouer des liens de partenariat avec d'autres organismes et à trouver des sources de financement supplémentaires.

2. Prolongements et transferts

Si vous voulez demander un prolongement pour achever un projet d'étude existant, veuillez communiquer avec la directrice ou le directeur du leadership pour le bien-être et la réussite au MEDPE, à l'adresse IURNNovaScotia@novascotia.ca. Pour que le prolongement puisse vous être accordé, il faut que votre demande se fasse au moins 30 jours avant la date prévue de fin de l'étude. Pour que nous puissions envisager de vous accorder un prolongement, il vous faudra fournir un rapport d'étape et une mise à jour de vos états financiers.

Si le chercheur souhaite obtenir une suspension de sa subvention pendant un congé qui lui a été accordé par son établissement, il faut qu'il adresse une demande écrite d'approbation dans laquelle il décrira les dispositions soit pour la suspension soit pour l'utilisation de la subvention. L'approbation des congés se fera au cas par cas.

Renseignements sur le projet

Il est obligatoire d'inclure dans la proposition de projet (d'une longueur de quatre pages maximum) les éléments suivants :

1. **Introduction** – définition du contexte du travail de recherche, avec l'équipe de recherche, les emplacements indiqués par les personnes elles-mêmes, leurs postes et leurs responsabilités dans le travail de recherche
2. **Importance et objectif de l'étude** – avec les buts de l'étude et l'importance du travail de recherche proposé pour les populations ciblées
3. **Méthodologie** – description claire et détaillée de l'emplacement du travail de recherche, des participants, des procédures pour le rassemblement de données (observations, entrevues, cercles de discussion, méthode Photovoix, etc.; description des écoles et des niveaux scolaires concernés, de la communauté, etc.), avec les mesures qui seront prises pour garantir la confidentialité et l'anonymat pour tous les participants
4. **Analyse des données** – données provinciales qui seront consultées et procédures que l'équipe de recherche utilisera pour analyser et interpréter les données rassemblées
5. **Calendrier/jalons** – échéances mensuelles ou annuelles pour les activités proposées, les résultats visés et les progrès dans l'achèvement du travail de recherche
6. **Répercussions maximales** – description de ce que vous ferez pour examiner l'effet de l'étude sur la réussite et le bien-être des élèves et dans les domaines de la pédagogie, de l'enseignement, des programmes d'études, du climat, de la cognition ou de l'affectif
8. **Titres de compétence et capacités des membres de l'équipe de recherche** – titres de compétence des membres de l'équipe de recherche et explication de la composition choisie pour l'équipe dans l'optique de mener à bien le projet

9. **Conformité aux priorités du RRI** – description claire de ce que fera le projet pour progresser dans la réalisation de chacune des priorités décrites par le MEDPE pour le RRI. Voir le document :

1. consolider au maximum les forces et les réussites des élèves
2. favoriser les partenariats de recherche
3. s’inspirer du savoir local et des savoirs dans toute leur diversité
4. obtenir le plus de répercussions possible
5. mobiliser les connaissances

Critères d’évaluation

Les demandes seront évaluées selon les critères suivants :

- **fonction et importance des recherches**
- caractère approprié et convenable de la **méthodologie** et de la **stratégie pour l’analyse des données**
- **faisabilité** du projet de recherche proposé, avec calendrier et évaluation des ressources nécessaires
- **stratégie de communication** qui est claire et réalisable
- **titres de compétence et capacités** des membres de l’équipe de recherche pour l’étude proposée
- caractère **complet** de la demande (informations appropriées sur le budget, voir section « Financement » ci-dessous)
- **conformité du projet de recherche proposé aux priorités du RRI**
- **répercussions maximales** pour la réussite et le bien-être des élèves

Envoi de la demande

Les informations suivantes, et les pièces jointes, sont à envoyer électroniquement à l’aide du formulaire en ligne <https://www.ednet.ns.ca/fr/ERP/iurn#application> avant le **11 octobre 2024 à 16 h** :

- **demande de financement adressée au Réseau de recherche interuniversitaire**
- **version abrégée du curriculum vitae** (quatre pages au maximum), avec domaines de spécialisation, expérience en recherche et publications récentes
- **proposition de projet écrite** (quatre pages au maximum), conformément aux indications de la partie « Renseignements sur le projet » ci-dessus
- **documents à jour de vérification du casier judiciaire et de vérification du registre de l’enfance maltraitée** (si nécessaire)
- **copie de l’approbation accordée par le comité d’éthique** (si elle est disponible)

Achèvement du projet

Les chercheurs principaux ont les obligations suivantes :

1. faire une présentation au comité directeur du RRI sur l’étude une fois qu’elle a été achevée, lors du colloque du RRI;
2. faire une présentation aux dirigeants du CRE ou CSAP s’il y a lieu;
3. présenter un rapport final sur les conclusions de l’étude;
4. préparer un document d’une page pour les éducateurs du système scolaire public;
5. présenter un rapport d’étape annuel et les états financiers à jour pour les projets de longue durée.



Le projet est considéré comme achevé quand tous les rapports et tous les documents ont été envoyés au comité. Il est obligatoire d'envoyer le rapport final, avec copie des conclusions de l'étude communiquées aux partenaires du système éducatif, par courriel à directrice ou au directeur du leadership pour le bien-être et la réussite au MEDPE. Une fois que le projet est achevé, le chercheur est libre d'adresser au RRI une nouvelle demande de subvention.